Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260413-D_2026_05_11-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	3 avril 2026		
Séance du	13 avril 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 18	Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (18): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias

Absents excusés (1):, BOULIGAND Laëtitia

Pouvoir (1): BOULIGAND Laëtitia à JACOB Erwan

Monsieur Erwan JACOB a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N°2026-05-11 Désignation des représentants dans les organismes extérieurs SMICTOM/SMVV/ALEC

SMICTOM : Créé en 1977, le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Pays de Vilaine est un Établissement Public de Coopération Intercommunale. Le Smictom s'étend sur 44 communes. Ce sont les communautés de communes : Bretagne Porte de Loire Communauté, Vallons de Haute Bretagne Communauté et Redon Agglomération (pour 6 communes), qui lui ont délégué leur compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés. Pour le SMICTOM : 1 titulaire, 1 suppléant par communes membres. Le Smictom des Pays de Vilaine, comme tout service public, est gouverné par une assemblée délibérante. Cette assemblée est appelée le "comité syndical". Elle est composée de 52 élus titulaires et de 52 élus suppléants désignés par les communautés de communes, sur proposition des conseils municipaux

SMVV & ALEC : Le Syndicat mixte du Scot et l'Agence locale l'énergie et du climat (Alec) des Vallons de Vilaine regroupent Bretagne porte de Loire Communauté et Vallons de Haute Bretagne Communauté, soit 38 communes situées dans le département d'Ille-et-Vilaine, au sud de Rennes. Pour le Syndicat mixte des Vallons de Vilaine « SMVV » et l'agence locale du climat et de l'énergie des vallons de Vilaine « ALEC » : Les mêmes élus seront amenés à siéger dans les 2 instances. 1 titulaire, 1 suppléant par commune membre

Pour représenter la commune au sein de ces instances auxquelles la commune est adhérente, la collectivité propose des référents à l'EPCI BPLC qui nommera ensuite les délégués qui siègeront dans ces instances pour toute la durée du mandat.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- DÉSIGNE son délégué titulaire SMICTOM RIVERON Elvhan
- NOMME son délégué suppléant SMICTOM RABANNE Myriam
- DÉSIGNE son délégué titulaire SMVV & ALEC BERTIN Isabelle
- NOMME son délégué suppléant SMVV & ALEC LEGREGEOIS Célia
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.